Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1979)

Heft: 523

Artikel: Domaine Public 1980 dix-septième année

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1016698

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand N° 523 22 novembre 1979 Dix-septième année

Rédacteur responsable : Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc Abonnement pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction: 1002 Lausanne, case 2612 1003 Lausanne, Saint-Pierre 1 Tél. 021 / 22 69 10 C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro: Rudolf Berner Jean-Pierre Bossy Jean-Daniel Delley Gil Stauffer



Une porte (de coffre) est ouverte ou fermée

Malgré l'existence d'un traité d'entraide judiciaire entre la Suisse et les Etats-Unis, qu'on se rassure, les juges américains n'entrent pas dans les banques suisses comme dans un moulin. On savait outre-Atlantique - l'affaire date de 1972 – qu'une bonne part des trois millions de dollars de pots-de-vin qui avaient "facilité" la vente de quelque cinq cents hélicoptères (coût total: environ cent millions de dollars) à l'armée iranienne par la très américaine Bell Company avaient trouvé refuge sous certains comptes numérotés à l'Union de Banques Suisses. Sur fond de plainte pénale, les autorités américaines demandèrent de pouvoir y voir de plus près. L'UBS mettait aussitôt les pieds contre le mur, veillant en cela, comme les pages d'information bancaire généreusement diffusées dans les grands quotidiens du pays nous le confirment régulièrement, au bien et à la prospérité de la collectivité nationale tout entière. Le Tribunal fédéral vient de lui donner raison: la requête américaine ne pouvait qu'être rejetée puisque la poursuite engagée vise une personne morale (Bell Company) dont la responsabilité pénale n'est en principe pas reconnue en droit suisse. Ouf, nous avons eu chaud; nous n'étions pas fermes sur les principes et voilà trois millions de dollars qui nous passaient sous le nez.

Après le 18 février

Depuis des mois, le compte à rebours vers une nouvelle initiative "atomique" est lancé, en Suisse allemande principalement. Pas moins de 39 mouvements anti-atomiques ou organisations de protection de l'environnement sont au travail pour trouver la façon adéquate de revenir sur l'échec, le 18 février dernier, de

l'initiative pour la démocratisation du nucléaire. Comme on pouvait s'y attendre, les discussions ont provoqué quelques clivages classiques parmi les partisans d'une nouvelle consultation populaire: proposera-t-on de tout arrêter, les centrales aujourd'hui en activité, comme les travaux en cours ou les études menées en vue du stockage des déchets? concèdera-t-on aux promoteurs du nucléaire l'exploitation des installations existantes, Leibstadt compris? élargira-t-on le débat en direction d'une nouvelle politique de l'énergie, décentralisée, indépendante des producteurs étrangers et tout entière axée sur l'utilisation des énergies renouvelables? Une large consultation est en cours actuellement parmi les "organisations (et les personnes) intéressées" - on ne renie pas les "modèles" officiels de participation à l'élaboration des décisions! Si vous voulez prendre part à cet effort de réflexion, lisez la brochure qui résume, projets d'initiatives à l'appui, les différents points de vue en présence! (adresse utile: Koordinationsgruppe "Neue Atomschutz- und Energie-Initiative", case postale 205, 8034 Zurich).

Domaine Public 1980 dix-septième année

C'est le proverbe bien connu du cordonnier mal chaussé. Quelles sueurs froides donnent à la rédaction de DP, semaine après semaine, certains détails difficilement vérifiables, et pourtant essentiels à la compréhension d'un texte. Par quels itinéraires compliqués doit passer, souvent à la dernière minute, la confirmation de telle ou telle affirmation délicate. Pas question de sacrifier à la facilité, rassurez-vous! C'est l'une des fiertés de "Domaine Public" de respecter le lecteur en veillant, autant qu'il est possible de le faire, à la fiabilité de ses sources.

Domaine Public 1980 dix-septième année

Et voilà que depuis trois semaines nous sommes pris en flagrant délit d'inexactitude à propos d'un sujet que nous croyions bien connaître, "Domaine Public" lui-même.

En première page, nous en sommes restés à la seizième année de parution. Or DP no. 1 est sorti de presse le 31 octobre 1963 (bi-mensuel à l'époque, il est devenu, rappelons-le, hebdomandaire le 3 mars 1972, à partir du no. 168). Le compte est vite fait: avec DP 520, nous avons tourné la page, pour entrer dans notre dix-septième année.

Pas de panique, cette rectification étant faite, avouons que nous ne sommes pas à cheval sur les anniversaires. Dix-septième année ou pas, DP doit être constamment rediscuté, amélioré, reformulé. C'est ce que tentent de faire en permanence le comité de rédaction, les groupes de travail cantonaux et aussi les amis qui suivent la tentative sans partager directement le travail collectif qui est l'une des caractéristiques importantes du journal.

Pourquoi revenir sur ces déclarations de principe ronflantes?

C'est que, comme chaque année le mois de novembre impose un appel au réabonnement. Et chaque année au mois de novembre, nous sommes bon gré mal gré amenés à nous poser la question: ces quarante-huit francs — prix inchangé pour 1980, soulignons-le tout de même au passage —, versés par quelque trois milliers d'abonnés qui nous permettent de vivre, sont-ils toujours bien "placés"? En d'autres termes DP répond-il à la confiance extraordinaire — il s'agit là, en dehors des sentiers battus de la presse traditionnelle, d'un phénomène presque unique par sa longévité et son ampleur en Suisse romande — que lui témoignent ses familiers?

Inutile de dire que la réponse à cette question

est tout qu'évidente! Bien sûr, à lire les professions de foi officielles dans la nécessité d'une presse d'opinion capable de se faire entendre, un chèque à DP ne serait somme toute que l'expression d'un civisme bien compris... Mais cette belle unanimité des milieux "autorisés" a aussi ses côtés troublants: lesdites professions de foi tombent régulièrement lorsque cette presse d'opinion enregistre ses plus cuisants échecs, très souvent dus à des difficultés matérielles. D'ordinaire, dans le courant des "affaires", ce genre de publications est plutôt systématiquement villipendé, utilisé sans vergogne comme bouc émissaire lorsque le monde officiel est pris en défaut.

Alors laissons les discours et venons-en au fait: pourquoi une dix-septième année? Une fois n'est pas coutume, il faudra parler de nous. Plaisir, pour une équipe de "rédacteurs" non-professionnels, de prendre la parole; satisfaction aussi, souvent, de pouvoir donner la parole à des mouvements, minoritaires, à des personnes qui ne l'ont pas; certitude que face à une presse de plus en plus concentrée, aux prises avec des contingences commerciales envahissantes, un antidote est indispensable — à cet égard, comparaison (des tirages) n'est pas raison! — Il y a un peu de tout cela.

Notre gage d'indépendance? "Domaine Public", qui a l'ambition d'être le point de rassemblement de la gauche démocratique, "Domaine Public" qui fait le pari de rendre un peu plus transparente la politique suisse tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle régionale, "Domaine Public" appartient à ses seuls lecteurs. Pas de fil à la patte: ni publicité, ni subventions qelles qu'elles soient.

La poursuite de l'expérience dépend donc uniquement du produit des abonnements. C'est dire si nous attendons avec intérêt votre réponse à cet appel pour 1980!

NB. Mode d'emploi du bulletin vert glissé dans ce numéro de DP. Vous nous obligeriez en nous faisant parvenir les 48 francs indis-

pensables dans les meilleurs délais: votre diligence nous évitera des frais de rappels et des complications administratives.

Une recommandation pratique: prière d'écrire très lisiblement votre nom et votre adresse sur le bulletin, nous pourrons profiter ainsi de vérifier les données postales vous concernant (1). Et une petite note finale en forme d'excuse: vous êtes peut-être déjà "en règle" pour 1980; dans ce cas veuillez considérer ce bulletin vert comme nul et non avenu. Merci.

(1) Si vous offrez un abonnement annuel à un heureux bénéficiaire — un cadeau toujours très apprécié... — même recommandation!

MULTINATIONALES

BBC au Brésil: l'impuissance du Conseil fédéral

Première étape, 19 septembre 1979. Une question ordinaire de Jean Ziegler concernant "une société suisse au Brésil". On apprécie ou on n'apprécie pas Jean Ziegler, les faits qu'il rapporte semblent suffisamment précis (1) pour qu'on s'y arrête. Citons donc son propos, "in extenso" (question ordinaire no, 79.759):

Un procès récent au Brésil vient de révéler les faits suivants.

En 1968, une société financière appelée Consultores Industriais Associados a été constituée — par des milieux proches des services secrets de l'amée de Sao Paulo — afin de lever auprès des investisseurs étrangers au Brésil des contributions à la "lutte contre la subversion".

Entre 1968 et 1978, cette société versait régulièrement des primes dites de reconnaissance aux différents agents de la marine, de l'armée de terre, de l'armée de l'air, de la police militaire, du DOPS, etc. chargés de la répression des syndicalistes, étudiants, militants chrétiens, démocrates, s'opposant à la dictature.

La société finançait également l'achat d'un